



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 16/12/2025

Décision du maire n° 2025.186

OBJET **Avenant n°2 au marché n°2025-08 relatif à la construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy - Lot n°1 : VRD – GROS-ŒUVRE conclu avec la société GD Projet & Construction.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1, L.2194-1, R. 2194-5 et R. 2194-7 relatifs aux modifications de marché en cours d'exécution pour travaux supplémentaires imprévus ;

Vu la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2025-08 relatif aux travaux de construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy - Lot n°1 : VRD – GROS-ŒUVRE, notifiée le 10 juillet 2025, à la société DELANNOY - Entreprise de maçonnerie générale A. BAUJARD pour un montant forfaitaire de [REDACTED] ;

Vu l'avenant n°1, notifié en date du 25 août 2025, relatif à une modification de dénomination sociale, sans incidence financière sur le marché ;

Considérant que l'exécution du Lot n° 1 (VRD – GROS-ŒUVRE) du marché précité a révélé des contraintes de site et des besoins techniques supplémentaires non identifiés dans le marché initial ;

que ces travaux supplémentaires sont devenus nécessaires à la bonne exécution des prestations et à la fonctionnalité complète de la Mairie Annexe ;

que ces travaux supplémentaires ont une incidence financière qui conduit à une plus-value de [REDACTED] ;

qu'il y a lieu, afin de prendre en compte cette incidence et de garantir la continuité du chantier, d'approuver et de conclure l'avenant n° 2 au

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251216-DEC_2025_186-CC
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Décision du maire n° 2025.186

marché n° 2025-08, conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Décide

Article 1^{er}

Un avenant n°2 est conclu au marché n°2025-08 relatif aux travaux de construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy - Lot n°1 : VRD – GROS-ŒUVRE avec la société GD PROJET & Construction sise ZAC de la Noue à Choisy-en-Brie (77320) afin d'intégrer au marché les incidences financières des travaux supplémentaires pour une plus-value de [REDACTED]

Le nouveau montant total du marché est ainsi porté à [REDACTED]

Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 3

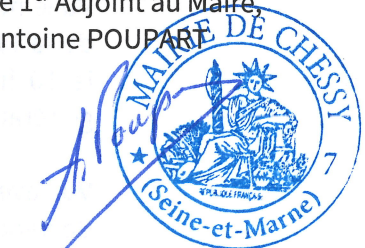
La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 16 DEC. 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251216-DEC_2025_186-CC
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025